



Charte d'utilisation de l'*Espace Famille*

Afin d'utiliser le site web « *Espace Famille* » le plus sereinement possible, la Ville de Montrouge s'engage à respecter les principes décrits ci-dessous, et de ce fait demande à chaque utilisateur de l'*Espace Famille*, d'adhérer à la présente charte visant au respect de la confidentialité et du partage familial des informations disponibles au sein des espaces personnels.

La signature du bulletin d'inscription à l'*Espace Famille* et/ou paiement en ligne sous entend l'acceptation des clauses de la présente charte dans son intégralité.

I / Rappel des principes auxquels doit se conformer l'utilisateur (la famille)

Règles d'utilisation de sécurité et de bon usage :

Il est rappelé que tout utilisateur est responsable de l'usage des ressources informatiques et du réseau auxquels il a accès. Il lui revient de préserver la confidentialité de son mot de passe et de son code d'accès, il est le seul responsable de sa diffusion à d'autres utilisateurs. De même, il s'engage à partager les informations contenues dans cet espace avec tous les autres représentants légaux de l'enfant.

II / Rappel des principes et des textes auxquels doit se conformer la Ville.

Gestion des droits d'accès à l'*Espace Famille*

Un unique profil d'accès confidentiel (couple identifiant/mot de passe) est associé à chaque famille concernée par l'*Espace Famille*. Ce profil permet d'accéder à un espace privé propre à la famille en question et aux services qui y sont associés.

Les informations concernant ce profil seront communiquées à tout représentant légal de la famille qui en fait la demande, qui accepte et respecte les termes de cette charte et qui est concernée par les activités gérées dans cet espace. Le profil d'accès est temporaire. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite. Il disparaît dès que la famille ne répond plus aux critères d'attribution tels que précisés dans la présente charte. La ville se porte garante de la légalité de toutes informations mise en ligne sur ce site.

Information et communication

La ville s'engage à mettre en œuvre l'information et la communication nécessaires pour permettre une bonne utilisation de cet espace par les usagers et à être l'écoute des utilisateurs de l'*Espace Famille*.

La Ville de Montrouge attire l'attention de ses Utilisateurs sur le fait qu'il leur appartient de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour conserver la confidentialité du mot de passe permettant d'accéder au service « *Espace Famille* ». Toute communication par vos soins de vos codes personnels engage votre unique responsabilité.

Droit d'accès aux informations

Conformément à la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur peut exercer son droit d'accès et de demande de rectification des données personnelles le concernant en adressant un simple courrier à :

*Ville de Montrouge
Espace Famille
43, avenue de la République
92121 Montrouge Cedex*

La disponibilité des services

La Ville de Montrouge s'astreint à une obligation de moyens en terme d'accessibilité de service et met en place les structures nécessaires pour rendre le site de l'*Espace Famille* accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Néanmoins, La Ville de Montrouge peut suspendre cet accès sans préavis, notamment pour des raisons de maintenance et de mises à niveau. Elle n'est en aucun cas responsable des éventuels préjudices qui peuvent en découler pour l'Utilisateur ou tout tiers.